

## COMMISSION DES ARBITRES

---

**Réunion :** DU BUREAU DE CDA du mercredi 9 avril 2025, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H00

---

**Président de séance :** M. Nourédine DEBBICHE.

---

**Présents :** MM. Jean-François CHAPUZOT – Yohan GIMENEZ - Rémi LAURENT (par visio conférence) - Philippe PRUDHON.

---

Le Président souhaite la bienvenue à tous pour cette réunion du Bureau de la CDA.

### **1. Courriers reçus**

- FFF : information symposium des Présidents de CDA au CNF Clairefontaine les 16 et 17 mai 2025.

**Information portée au président du District, sans autre communication à cette heure. Le Président de CDA a prévu de participer à ce symposium.**

- LBFC : information suivi mensuel VRP 2024 2025 + CTA /réunion visio du 19 mars 2025.

**Pris note**

- LBFC: situation arbitrage Mr Malik Zelfa-Kalaa.

**Pris note de la situation de l'intéressé.**

- ETRA BFC : information proposition de formation de formateurs en arbitrage de « niveau 2 » pilotée par la Direction de l'arbitrage, du 20 au 22 juin 2025, en ligue de Méditerranée.

**Proposition à adresser à Tristan Balland et Luc Barreau, déjà détenteurs du diplôme de formateurs en arbitrage de niveau 1.**

- LBFC : information proposition de formation formateurs FIA saison 2025/26 les 24 et 25 mai 2025.

**Pris note.**

- LBFC : information stage JAL du 15 mars 2025 au siège du District à Vesoul (avec invitation aux JADistrict).

**Pris note.**

- LBFC : information protocole Capitaine/Arbitre.

Pris note.

- Maud Bauer : information changement adresse postale à compter du 24/03/2025.

**Transmis pôle désignations.**

- Jérôme Dumarché (dirigeant club FC 2Vels): informations relatives à la rencontre Fc 2 Vels 2 – Soing du 25/03/25 en D3.

**Le Bureau de CDA décide l'interrogation de M. Philippe Floriot, arbitre officiel concerné, relativement aux faits mentionnés et reprendra ce dossier avec les éléments reçus, lors de sa prochaine réunion.**

- Cédric Geney : information indisponibilité pour l'arbitrage sur 2<sup>ème</sup> partie de saison 24/25.

**Transmis pôle désignations.**

- Calvin Leveau : demande statut arbitre seniors saison 25/26.

**Pris bonne note, le Bureau se positionnera en fin de saison, lors de la composition des groupes seniors pour la saison prochaine.**

- Julien Mancassola : demande d'obtention d'une année sabbatique d'arbitrage au titre de la saison 25/26.

**Le Bureau valide la demande de l'intéressé et accorde une année sabbatique d'arbitrage au titre de la saison sportive 25/26, dans le cadre de l'application des modalités du Règlement Intérieur de la CDA (article 26).**

- Axel Mercier : demande statut arbitre seniors saison 25/26.

**Pris bonne note, le Bureau se positionnera en fin de saison, lors de la composition des groupes seniors pour la saison prochaine.**

- Club Melisey/St Barthélémy : informations relatives à la rencontre Seveux Motey – Melisey/St Barthélémy en CHS du 30/03/25.

**Considérant la teneur de ces informations, le Bureau de CDA décide la convocation de l'arbitre M. Hassan Jammi à sa prochaine réunion de Bureau.**

## **2. Dossier à traiter**

Situation candidat FIA spécifique Futsal:

Le Bureau prend connaissance de la demande formulée par M. Outhman El Foukhari, candidat arbitre futsal (club Héricourt SG), qui a obtenu la partie théorique de l'examen, et est à observer en situation pratique sur un match futsal d'examen.

Compte-tenu du manque au niveau de notre district, de compétitions futsal permettant une observation officielle de ce candidat, le Bureau retient la proposition qui a été faite de désigner l'intéressé sur une rencontre dans le « nord DTB », et de confier l'examen à l'ETRA (équipe technique régionale en arbitrage).

Dans le cas de sa réussite et de la nomination de ce candidat à l'arbitrage du futsal, il conviendra que celui-ci se positionne sur son choix de CDA assurant sa future gestion et ses futures désignations.

## **3. Réserve technique d'arbitrage**

Rencontre FC GOURGEONNE – VESOUL RC du 30/03/2025 en Départemental 2 groupe A, (score 3 – 0).

Arbitre : Sébastien Couraud.

Réserve technique mentionnée sur la feuille de match informatisée annexe par le club de Vesoul RC, au motif de: « *Suspicion de joueurs sous fausse licence le numéro 1, 7, 9, 11, réserve technique envers l'arbitre* ».

Réserve confirmée, donc jugée recevable en la forme.

Droits non joints, à débiter sur le compte du club de Vesoul Rc.

Après étude des éléments du dossier, des rapports de l'arbitre officiel et de la partie requérante,

Attendu que l'arbitre officiel de la rencontre indique avoir procédé réglementairement avant la rencontre, au contrôle d'identité des joueurs des deux équipes, n'avoir constaté aucune irrégularité administrative ou en matière de contrôle des licences présentées à l'appel de chaque joueur; n'avoir alors reçu aucune contestation ni remarque des deux capitaines d'équipes présents à ce contrôle,

Attendu que ces éléments ne peuvent, sauf informations à parvenir, faire l'objet d'une contradiction dûment justifiée par la partie requérante,

Par ces motifs,

**La commission rejette la réserve technique d'arbitre déposée et confirme le score de la rencontre FC GOURGEONNE = 3 ; VESOUL RC = 0.**

#### **4. Absences des arbitres – excuses des arbitres après parution des désignations**

##### **4.1 Absences arbitres :**

###### **\*Journée du 08 et 09 février 2025 :**

Ali AOUSSAR (Vesoul Agglomération Olympique) **Comptabilisation 1<sup>ère</sup> absence : 25€**

Omar Abdel ZARAT (Héricourt SG) **Comptabilisation 1<sup>ère</sup> absence : 25€**

###### **\*Journée du 15 et 16 février 2025 :**

Néant

###### **\*Journée du 22 et 23 février 2025 :**

Hugo BLOUET (Lure JS) **Comptabilisation 1<sup>ère</sup> absence : 25€**

###### **\*Journée du 1<sup>er</sup> et 2 mars 2025 :**

Néant

###### **\*Journée du 8 et 9 mars 2025 :**

Néant

###### **\*Journée du 15 et 16 mars 2025 :**

Ali AOUSSAR (Vesoul Agglomération Olympique) **Comptabilisation 2<sup>ème</sup> absence : 50€**

###### **\*Journée du 22 et 23 mars 2025 :**

Mohamed Amir BILAL (Vesoul Afm) **Comptabilisation 1<sup>ère</sup> absence : 25€**

###### **\*Journée du 29 et 30 mars 2025 :**

Néant

###### **\*Journée du 05 et 06 avril 2025 :**

Leo THIBAUT (Fc 4 Rivères) **Comptabilisation 1<sup>ère</sup> absence : 25€**

## **4.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :**

### **Journée du 8 et 9 février 2025 :**

Arthur BOURGEOIS-HUGUET (Melisey/St Barthelemy) **Transmis à section Jeunes Arbitres**

### **Journée du 15 et 16 février 2025 :**

Omar Abdel ZARAT ((Héricourt)  
Maxime DROART (Haute Lizaine)

**Application du barème CDA en vigueur**  
**Application du barème CDA en vigueur**

### **Journée du 22 et 23 février 2025 :**

Cédrick GENEY (Servance/Ternuay)  
Arthur BOURGEOIS-HUGUET (Melisey/St Barthelemy)

**Application du barème CDA en vigueur**  
**Transmis à section Jeunes Arbitres**

### **Journée du 1 et 2 mars 2025 :**

RAS

### **Journée du 8 et 9 mars 2025 :**

Benoit VARENNES (Val de Saone)

**Application du barème CDA en vigueur**

### **Journée du 15 et 16 mars 2025 :**

Ali AOUASSAR (Vesoul Agglo Olympique)  
Maxence VENTZRIETTE (Pays Minier)

**Transmis à section Jeunes Arbitres**  
**Transmis à section Jeunes Arbitre**

### **Journée du 22 et 23 mars 2025 :**

Maxence VENTZRIETTE (Pays Minier)  
Mohamed Amir BILAL (Vesoul Afm)

**Transmis à section Jeunes Arbitre**  
**Transmis à section Jeunes Arbitre**

### **Journée du 29 et 30 mars 2025 :**

Arthur BOURGEOIS-HUGUET (Melisey/St Barthelemy) **Transmis à section Jeunes Arbitre**

## **5. Dossiers transmis**

### **5.1) Par le secrétariat du District :**

- 5.1.1) Rencontre : FC Lac – Lure JS3 du 06/04/2025 en Départemental 4  
Arbitre : Adrien André

Inversion du score de la rencontre

>>> **Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.**

### **5.2) Par le secrétariat du District :**

- 5.2.1) Rencontre : Lure JS – Colombe du 01/03/2025 en CHS U18G  
Arbitre : Zohar Benchaga

*Retrait sanction administrative (expulsion) sur feuille de match, transformée en avertissement*

**Un courrier communiquant la sanction infligée, sera adressé à l'intéressé suite à ce manquement grave.**

- 5.2.2) Rencontre : Lure JS – Noidans Vesoul du 01/03/2025 en CHS U15G  
Arbitre : Ylian Oberon Dole

*Retrait sanction administrative (expulsion) sur feuille de match, transformée en avertissement*

**Un courrier communiquant la sanction infligée, sera adressé à l'intéressé suite à ce manquement grave.**

- 5.2.3) Rencontre : Larians 2 – Pays Luxeuil du 08/03/25 en Départemental 1.  
Arbitre : David Sterbe

*Non inscription sanction administrative sur annexe FMI*

**>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.**

- 5.2.4) Rencontre : Rigny – Fc 2 Vels du 09/03/2025 en Départemental 2.  
Arbitre : Sébastien Couraud

*Erreur administrative sur feuille de match*

**>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.**

- 5.2.5) Rencontre : Lure Sporting – Haute Vallée Ognon du 09/03/25 en Départemental 3.  
Arbitre : Razwan Munawar

*Non inscription sanction administrative sur annexe FMI*

**>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.**

- 5.2.6) Rencontre : Franchevelle – Lure JS2 du 15/03/24 en U18 D1  
Arbitre : Bryan Haton

*Non inscription sanction administrative sur annexe FMI*

**>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.**

- 5.2.7) Rencontre : Jasney – Val de Pesmes du 23/03/25 en Départemental 3.  
Arbitre : Jean-Christophe Ams

*Problème motif sanction saisie sur FMI*

**>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.**

- 5.2.8) Rencontre : Membrey – Noidans Vesoul 4 du 23/03/25 en Départemental 3.  
Arbitre : Stéphane Angot

*Non inscription mention sur feuille de match annexe FMI*

**>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.**

- 5.2.9) Rencontre : Fc 2 Vels 2 – Soing du 23/03/25 en Départemental 3.  
Arbitre : Philippe Floriot

*Problème motif sanction saisie sur FMI/rapport*

**>>> Sursis à statuer dans l'attente de réception d'informations de la part de l'arbitre.**

- 5.2.10) Rencontre : Conflans – Haute Vallée Ognon du 23/03/25 en Départemental 3.  
Arbitre : Loranzo Maurel

*Non inscription sanction administrative sur annexe FMI*

**>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.**

- 5.2.11) Rencontre : La Gourgeonne – Rc Vesoul du 30/03/25 en Départemental 2.  
Arbitre : Sébastien Couraud

*Non concordance sanctions sur FMI/annexe FMI*

**>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.**

## **6. Point des formations initiales en arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir :**

### **6.1) Candidats admis à l'examen pratique suite à réussite théorie :**

Dominique BENAY (indépendant)  
Mathys DENIZOT (Vallée Breuchin)  
Jérémy DURPOIX (Haute Lizaine)  
Steven MARAIS (Seveux Motey)  
Kelyan SALEMI (Frotey Vesoul)  
Merri SALINO (Rioz Fc)

Le bureau de CDA félicite les candidats reçus et leur souhaite pleine réussite dans leurs missions d'arbitrage.

Une remise de l'écusson officiel d'arbitre de District sera à prévoir d'ici la fin de la présente saison.

### **6.2) Candidat ayant échoué à l'examen pratique suite à réussite théorie :**

Mattéo GRUET (Rigny)

Ce candidat sera convoqué à une rencontre/tutorat avant convocation 2<sup>ème</sup> et dernier examen pratique.

### **6.3) Candidats à convoquer au 1<sup>er</sup> examen pratique suite à réussite partie théorique :**

Samy AFHAMI (Vesoul Afm)  
Antoine GRANDJEAN (Melisey/St Barthélémy)  
Anes GUELLATI (Haute Lizaine)  
Anas LAHEHAL (Vesoul Afm)  
Kilian NOEL (Haute Lizaine)  
Anthony PELLETIER (Rioz Fc)  
Yanis RABEY (Lure JS)  
Mohamed SEDDATI (Pays Luxeuil)  
Robin VERA (Fc 4 Rivières)  
Kerim ZENGIN (Vesoul Afm)

### **6.4) Cas particuliers : candidats demande retour à arbitrage :**

#### **6.4.1) Situation de Mohamed BJJJ (Vesoul Fc)**

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Suite à l'échec au 1<sup>er</sup> examen d'arbitre le 13 octobre 2024 (cf. PV bureau CDA du 26 octobre 2024) et l'excuse réceptionnée par courriel à la convocation du 2<sup>ème</sup> et dernier examen pratique le 9 mars 2025 avec la présentation d'un certificat médical réceptionné avec arrêt jusqu'au 14 mars 2025, arrêt médical non prolongé à ce jour)

**Le Bureau de CDA décide l'ultime convocation de l'intéressé pour subir son deuxième essai d'examen pratique. A défaut de l'honorer, ou de présenter un justificatif qui sera apprécié par le Bureau, la candidature de l'intéressé sera définitivement annulée.**

#### **6.4.2) Situation de Anthony BOILLOT (Arc Gray)**

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier

Suite à l'échec au 1<sup>er</sup> examen d'arbitre le dimanche 2 mars 2025 (blessure à la mi-temps), et en l'absence de nouvelle contre-indication visant à ne pouvoir le désigner,

**Le Bureau de CDA décide l'ultime convocation de l'intéressé pour subir son deuxième essai d'examen pratique. A défaut de l'honorer, ou de présenter un justificatif qui sera apprécié par le Bureau, la candidature de l'intéressé sera définitivement annulée.**

#### **7. Point relatif au statut régional de l'arbitrage (courriel en date du 3 avril 2025, de M. Régis Champet, représentant des arbitres au Conseil d'Administration de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté**

Le Bureau de CDA prend connaissance d'un courriel adressé par M. Champet aux présidents des 7 CDA de la Ligue BFC, faisant état de propositions de modifications du statut régional de l'arbitrage, en terme de nombre minimal de matches à arbitrer que doivent effectuer les arbitres afin de couvrir administrativement les clubs.

L'actuel statut régional, voté en juin 2024, et qui prévaut pour les arbitres couvrant des clubs de Ligue mais aussi de District, fixe les dispositions suivantes :

- arbitres seniors et jeunes arbitres majeurs = 20 matches
- jeunes arbitres mineurs = 15 matches
- très jeunes arbitres = 10 matches
- nouvel arbitre nommé avant le 31/12/2024 = 10 matches
- nouvel arbitre nommé avant le 15/04/2025 = 3 matches
- arbitres de club = 5 matches

Les propositions de M. Champet sont :

- arbitres seniors et jeunes arbitres majeurs = 20 matches
- jeunes arbitres mineurs = 15 matches
- très jeunes arbitres = 10 matches
- nouvel arbitre nommé en cours de saison = 8 matches
- arbitres de club = 5 matches

Pris connaissance de la proposition de modification apportée, faisant état qu'un nouvel arbitre nommé en cours de saison, et ce quelle que soit la date de nomination, devrait honorer à minima 8 matches pour couvrir le club.

Après échanges sur le sujet, le Bureau de CDA juge cette proposition particulièrement difficile à être mise en œuvre et respectée en premier lieu par les CDA(s), dans la mesure où un arbitre nommé en janvier d'une saison peut réussir à honorer 8 matches d'arbitrage, alors qu'un arbitre qui serait nommé au 15 avril d'une même saison, aura énormément de difficultés à pouvoir être désigné 8 fois.

Ainsi, l'arbitre pourrait être pénalisé par la faute même que sa commission d'arbitrage ne parvienne pas à la désigner autant que nécessaire.

Le Bureau de CDA indique son désaccord avec cette proposition de modification, dont le Président de CDA fera part à M. Champet.

Le Bureau souhaite que cette remontée d'échanges soit également faite au Bureau du District, dans la mesure où les présidents de District n'ont pas été questionnés dans la même temporalité sur le sujet.

8. **Candidatures à l'examen R3/AA – Modalités et cursus de la préparation et de la présentation à l'examen :**

Le Bureau prend connaissance des modalités mises en place par la section technique de la CDA, en matière de préparation des candidats à l'examen Ligue R3 au titre de la saison 25/26.

L'examen théorique a été confirmé au samedi 24 mai 2025, matin, au siège de la Ligue à Dijon.

3 réunions de préparation théoriques auront lieu (les 10, 17 et 24 avril 2025), animées par MM. Barraud, Debbiche Billel et Ferreira), et les candidats à l'examen LR3 (centre) seront observés sur une rencontre de Départemental 1 d'ici la fin du mois d'avril 2025.

Compte-tenu du nombre d'arbitres en activité au sein du district, 3 candidatures sont autorisées, précision apportée que les candidatures d'arbitres féminines n'entrent pas dans ce nombre de 3.

Avant le 30 avril 2025, date limite d'envoi à la CRA des candidatures validées, le Bureau de CDA aura à se positionner sur celles-ci, en lien avec les résultats de la préparation, et les informations que communiquera la section technique.

Des propositions visant à éventuellement désigner deux arbitres « réservistes CRA » et un arbitre au titre de la « Validation des Acquis de l'Expérience – VAE » seront également à faire pour cette même date.

Les désignations des candidats « Arbitres Assistants Ligue » et des « Jeunes Arbitres de Ligue », au titre de la saison 25/26 feront l'objet de modalités ultérieures.

9. **Décisions du bonus CDA aux arbitres de Ligue, au titre de la saison 2024/2025 :**

Suite à la demande de la CRA, le Bureau décide de l'attribution éventuelle du « bonus CDA » aux arbitres de ligue, au titre de la saison 24/25.

L'ensemble des arbitres concernés par cette attribution devront en être informés préalablement au retour qui est à faire à la CRA pour le 30 avril 2025.

10. **Rappel du calendrier sportif de fin de saison, et désignations des arbitres sur phases finales coupes :**

Suite à une visio conférence récemment tenue entre le secrétaire de la CDA (représentant le président empêché), le pôle désignations de la CDA et le directeur administratif du District, un large point de situation sportive a été fait, en matière notamment de dates des phases finales des différentes coupes de la saison.

Les modalités pratiques ont été précisées aux désignateurs, qui devront en outre prendre en compte les indisponibilités, les clubs d'appartenance des arbitres, et une projection de situation des classements de fin de saison, travaillée avec les éléments connus au 31 mars 2025.

Le Bureau réaffirme la conduite à tenir en la matière, en lien avec l'article 30 du RI/CDA, qui stipule que « les désignations se feront en lien direct avec les observations effectuées tout au long de la saison, et tiendront donc compte des performances des arbitres, mais aussi des éventuelles sanctions ayant pu être infligées en cours de saison ».

11. **Travaux préparatoires aux classements de fin de saison :**

Le secrétaire de la commission présente une ébauche des classements de la saison réalisée avec les éléments connus au 31 mars 2025 (évaluation théorique de début de saison – évaluations pratiques – sanctions infligées), qui bien évidemment ne constitue qu'un point d'étape pour aider le pôle désignations dans ses missions.

Un point précis est réalisé, pour chaque groupe d'arbitres seniors, au niveau des observations prévues ou à prévoir, et les cas particuliers sont évoqués. L'ensemble des observations devrait être terminé pour début mai, permettant une visibilité améliorée du sujet.

Il est convenu un travail de vérification des saisies faites des tableaux de classements une fois les observations de la saison terminées, à faire par le secrétaire de la CDA, Jean-François Chapuzot et Rémi Laurent (date et modalités de travail à fixer).

12. **Date de CDA plénière de fin de saison :**

Une réunion de CDA plénière de la CDA aura lieu fin juin- début juillet 2025, et validera les classements de la saison, ainsi que les mouvements inter-groupes.

13. **Questions diverses :**

Yohan Gimenez évoque les indisponibilités nombreuses reçues, parfois tardives, quelquefois hors délai, voire sans motif particulier ou justificatif, et la situation de quelques arbitres souvent concernés par ces faits.

**Date du prochain bureau de CDA : mercredi 28 mai 2025 à 18H00, au siège du District.**

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21h30.

Le président de la CDA,  
**Nourédine DEBBICHE**

Le secrétaire de la CDA,  
**Philippe PRUDHON**

**RAPPEL :**

*Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*